

« Grand stade » : enquête publique annulée, le Grand Lyon s'entête et relance la procédure !

Merci à tous ceux qui sont allés remplir les registres en indiquant les raisons de leur opposition à ce projet incompatible avec les dépenses publiques, l'environnement et les moyens de transport envisagés.

Cette enquête ne sera cependant pas validée, car une décision du 10/12/09 de la Cour d'Appel de Lyon a décidé, suite à la demande de l'association **CARTON ROUGE**, l'annulation de la délibération de 2007 qui avait autorisé les enquêtes publiques sur ce sujet pour "manque d'information des conseillers communautaires". Ceux-ci ont relancé toute la procédure et proposés une nouvelle modification du PLU qui devra être validée par une nouvelle enquête publique ! Cela ne les empêche pas de lancer dès à présent certains travaux nécessaires à la construction de ce chantier.

CANOL, qui a déjà 2 procédures en cours contre ce projet, l'une devant la cour d'appel de Lyon concernant des études d'infrastructures, l'autre devant la commission européenne pour aides publiques illégales, continuera, avec l'équipe des « **Gônes pour Gerland** », formée par plus de 30 associations, à lutter contre l'édification de cet édifice inutile et dispendieux et au maintien du stade de Gerland.

Notre position semble très partagée puisque **63% des lecteurs de Lyon Capitale et 89% de ceux de Lyon Plus** sont favorables au maintien de **L'Olympique Lyonnais à Gerland**.

Nous vous tiendrons informés de la suite du feuilleton !

Grand Lyon : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas en 2010

Une étude de CANOL a montré que depuis 3 ans, les recettes de cette taxe dégageaient un excédent par rapport au coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

En 2008 cet excédent atteignait même **6,5 M€**, soit 5% des recettes, donnant la possibilité de réduire les taux appliqués. Nous avons donc écrit au président du Grand Lyon pour suggérer une diminution de ces taux, en lui faisant valoir que cet excédent semblait augmenter d'année en année et en lui demandant l'estimation 2009.

Or, à notre grande stupéfaction, lors de la réunion du conseil de décembre, **l'adjoint aux finances annonçait une hausse de cette taxe**. Nous avons immédiatement alerté les responsables des groupes politiques du Grand Lyon sur cet illogisme.

Lors du vote du budget 2010 le 11 janvier, on ne parlait plus de hausse de cette taxe.

Aurions-nous été écoutés ?

CANOL attend tout de même une réponse de Monsieur COLLOMB sur la façon dont ce poste est géré, l'excédent de recettes de TEOM ne devant pas être utilisé à combler d'autres dépenses que la collecte et le traitement.

La « folie Confluences » : on continue avec VINCI !

Le conseil général, après négociations, a choisi l'entreprise VINCI pour construire son musée. **Son prix « définitif » est de 107 M€, 7 M€ de plus que l'hypothèse annoncée le 4 septembre.**

Seuls 3 conseillers généraux (MM. GUILLOTEAU, CHARMOT et PONCET) n'ont pas voté le projet, invoquant le coût pour les contribuables.

Malgré cette augmentation, M. MERCIER a annoncé un **coût identique au précédent : 175 M€**, se bornant à réduire de 8 à 0,46 M€ les réserves pour « aléas ».

Il ne parle naturellement pas des 84 M€ HT déjà dépensés à fin 2008, ni des indemnités versées à l'entreprise BEC lors de son départ (6 M€).

Il dit avoir 82,2 M€ de disponibles plus 19.9 M€ en avance de trésorerie à la SERL et qu'il peut vendre pour 14 M€ de terrains à la Courly, sans dire comment il a financé les dépenses passées.

... mais assure qu'il n'augmentera pas les impôts !

Encore heureux !... car il les a augmentés de 35% de 2001 à 2005, ce qui lui rapporte depuis plus de 130 M€ chaque année... pour soi-disant prendre en charge les nouvelles activités (RMI, handicap, personnes âgées, sécurité), alors qu'elles sont entièrement compensées par l'Etat, comme démontré dans notre bulletin n°37).

Pour CANOL, le coût global de cette « folie » dépassera 260 M€ !

L'historique de cette aventure est disponible sur le site CANOL : www.canol.fr

SYTRAL : la procédure d'appel d'offres est contestée!

Une entreprise soumissionnaire a contesté la validité des procédures d'appel d'offres du SYTRAL devant le tribunal administratif.

Elle dit que **les procédures annoncées ne sont pas respectées et qu'elle a été injustement écartée sur le critère « prix », le marché ayant été accordé à une entreprise ayant remis une proposition 2 fois plus élevée !**

La méthode employée par notre SYndicat des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise serait en effet particulière : **les soumissionnaires sont pénalisés quand ils proposent un prix éloigné de l'estimation faite par le maître d'oeuvre, même quand ce prix est mieux disant !** Ainsi l'entreprise qui a tiré ses prix n'a aucune chance de l'emporter, ce qui serait très fréquent !

Que peut-on en déduire quand l'entreprise qui a remporté les marchés était 2 fois plus chère et que son PDG a déjà été condamné pour abus de biens sociaux, trafic d'influence et corruption active ?

Nos tramways auraient sans doute dû coûter 2 fois moins cher ?

la poule aux oeufs d'or !

Sous prétexte de réduire encore la circulation automobile (il y a longtemps que seuls ceux qui ne peuvent pas faire autrement prennent leur voiture pour se rendre ou circuler dans Lyon !), la municipalité a décidé d'augmenter drastiquement le coût du stationnement :

- le nombre de places de stationnements payants passe de 22 000 à 32 000 (+45%)
- le stationnement gratuit entre 12/14h et 18/19h (90% des emplacements actuels) devient payant (+43% de durée journalière)
- le forfait mensuel « résidents » passe de 14 à 16€ (+14%)

La « redevance d'occupation du domaine public communal », qui a rapporté 5,7M€ en 2008 à la ville devrait plus que doubler en 2010 !

Si cette tarification léonine était compensée par une amélioration des transports en commun, on pourrait comprendre, mais ce n'est pas le cas... on doit garder l'argent pour la desserte du stade de Décines !

Financement des syndicats par le Conseil Régional : le tribunal administratif refuse l'annulation demandée par CANOL !

Chaque année depuis 2005, le conseil régional Rhône-Alpes répartit **700.000 €** entre les syndicats patronaux et ouvriers afin de « **faciliter le dialogue social territorial** ».

Chaque syndicat justifie cette subvention par de vagues actions de formation. Certains demandent et obtiennent même une rallonge pour l'organisation d'une manifestation ou une action particulière.

CANOL a demandé au tribunal administratif l'annulation de ces subventions, qui ne nous paraissent pas répondre à un intérêt régional.

Alors que, lors de l'audience, le rapporteur public avait estimé que l'intérêt local de beaucoup de ces subventions était très discutable, **le jugement n'en a annulé aucune.** Nous allons faire appel de cette décision.

Le tribunal administratif ne reconnaît toujours pas « l'intérêt à agir à Lyon » de CANOL !

La ville de Lyon ayant transféré la totalité de son activité touristique au Grand Lyon en 2004, CANOL s'était opposé aux versements de subventions de **1.580.000 € en 2006, 1.880.000 € en 2007 et 2.080.000 € en 2008 à l'Office du Tourisme et des Congrès du Grand Lyon** suivant le principe d'exclusivité.

Le Tribunal Administratif de Lyon a refusé notre demande sous prétexte que « *eu égard à son objet social et à son champ d'action géographique, l'association ne justifiait pas d'un intérêt lui donnant qualité pour demander l'annulation d'une délibération dont les effets locaux n'ont d'incidence que sur une partie des contribuables du département du Rhône* ».

Cette décision semble contraire à la jurisprudence observée dans le reste de la France.

Nous ne ferons pas appel de cette décision, notre demande étant essentiellement une question de principe et d'autres jugements de la Cour d'Appel sur « l'intérêt à agir » de CANOL étant attendus.

Lyon transfère la taxe de séjour au Grand Lyon

...qui l'augmente de 150% !

La taxe de séjour, qui était jusqu'alors de 0,44 € par nuitée et par personne est passée à 1,10 € depuis qu'elle a été transférée au Grand Lyon !

Conseil général : mieux qu'une banque, vous demandez et on vous donne !

Lors de ses sessions du 4 et 18 décembre (c'était Noël !), la commission permanente du conseil général s'est montré particulièrement généreuse :

- elle a promis 90.000 € à une association de producteurs du Rhône « Saveurs du Coin » pour organiser la vente des produits de ses adhérents,
- elle a réparti 154.197,28 € entre 5 hôteliers indépendants afin d'aménager leurs locaux,
- elle a donné 200.000 € à la SARL SOLUSCENE pour créer un lieu de spectacles à Pontcharra. La société n'emploie aucun salarié, mais s'engage à en embaucher 2 d'ici 4 ans.

Quelle générosité avec notre argent !

Urban bees, ou la biodiversité juteuse !

L'enjeu est majeur : pour qu'il y ait reproduction et **biodiversité végétale**, en particulier des arbres fruitiers, il faut qu'il y ait pollinisation.

Les **abeilles assurent les trois quarts** de l'opération mais elles sont en danger : pour diverses raisons inexplicables, leur population baisse d'années en années. Elles se comporteraient mieux en ville (moins de pesticides peut-être). Donc, si on veut assurer leur préservation, **c'est là qu'il faut installer des ruches !**

C'est le projet européen « urban bees », qui va coûter 2 millions d'euros de 2010 à 2014.

Une petite association rhodanienne, **Arthropologia**, a été désignée pour mettre au point un plan de gestion des abeilles en milieu urbain, qui pourrait servir ensuite dans toute l'Europe. **16 « hôtels à abeilles » vont être construits à Lyon et Villeurbanne.**

Et avec l'UNAF (syndicat des apiculteurs), on a installé huit ruches dans le **parc du Conseil Régional** pour un **coût symbolique mais non communiqué.**

Restons vigilants car, à Arras, Saint-Mandé, Roncq (Nord), l'installation a coûté à chaque fois environ 10 000 € et l'entretien 10 000 € chaque année, et en Pays de Loire, encore plus cher : **80 000 euros sur 4 ans pour huit ruches !**

Le prix-marché de l'installation d'une ruche et d'un essaim étant de 300 € environ, à quoi est utilisée la différence ?

Hommage à Philippe SEGUIN !

CANOL avait beaucoup apprécié le travail du 1^{er} président de la Cour des Comptes.

Par ses rapports, contrairement à ses prédécesseurs, il avait osé mettre en relief les multiples carences de l'Etat Français dans le domaine des finances publiques, de la Sécurité Sociale, des transports, de la gestion de ses agents, des subventions aux clubs sportifs...

Nous espérons que son successeur continuera son oeuvre dans le même sens et sera plus écouté !

Pourquoi ne pas le choisir parmi les personnalités du secteur privé ?